

HiPay Group

Société anonyme

94 rue de Villiers

92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Exco SoCodec

51 avenue Françoise Giroud

21000 DIJON

SARL au capital de 3 200 00 €

400 726 048 RCS Dijon

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Besançon-Dijon

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

HiPay Group

Société anonyme

94 rue de Villiers

92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société HiPay Group

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HiPay Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'activité du groupe consiste à proposer de multiples solutions de paiement électronique aux entreprises. Le chiffre d'affaires correspond aux commissions facturées tel qu'indiqué dans la note 1.21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons pris connaissance du processus lié aux flux de chiffre d'affaires depuis l'initiation du contrat jusqu'à la facturation et la réception du paiement et du dispositif de contrôle interne, y compris informatique, mis en œuvre par le Groupe. Nous avons enfin réalisé des procédures substantives visant au recalcul des commissions à partir des données extraites de la plateforme de gestion.

Évaluation du goodwill

Comme indiqué dans les notes 1.11.1 « Immobilisations incorporelles - Goodwill », 1.13.2 « Actifs non financiers » et 9 « goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés, votre société présente un goodwill de 40,2 M€ au 31 décembre 2021. Ce goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation consistant en l'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT. Cette valeur recouvrable est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 5 ans établies par la direction et d'une valeur terminale actualisée à l'infini.

Nous avons pris connaissance du calcul de valeur recouvrable de l'UGT effectué par la société, avons apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses et estimations et avons comparé cette valeur d'utilité à la valeur nette comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

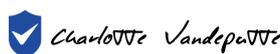
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Dijon et Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Exco SoCodec

Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark, followed by a handwritten signature in black ink.A blue shield icon with a white checkmark, followed by the handwritten signature "Charlotte Vandeputte" in black ink.

Olivier PERROUD

Charlotte VANDEPUTTE



Comptes consolidés 2021





Sommaire

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE.....4

Note 1.	Principes et méthodes comptables.....	8
1.1.	Entité présentant les états financiers.....	8
1.2.	Evènements marquants de la période.....	8
1.3.	Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice.....	9
1.4.	Base de préparation des états financiers consolidés.....	9
1.5.	Principes comptables et méthode d'évaluation.....	9
1.6.	Principes de Consolidation.....	9
1.7.	Recours à des estimations et aux jugements.....	10
1.8.	Prise en compte des risques liés au changement climatique.....	10
1.9.	Continuité d'exploitation.....	10
1.10.	Monnaie étrangère.....	11
1.11.	Immobilisations incorporelles.....	11
1.12.	Immobilisations corporelles.....	12
1.13.	Actifs et passifs non courants.....	13
1.14.	Créances clients.....	14
1.15.	Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants.....	14
1.16.	Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente.....	14
1.17.	Capital.....	14
1.18.	Provisions.....	14
1.19.	Avantages du personnel.....	15
1.20.	Impôt sur le résultat.....	15
1.21.	Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	16
1.22.	Résultat opérationnel.....	17
Note 2.	Gestion des risques financiers.....	17
2.1.	Risque de crédit.....	17
2.2.	Risque de liquidité.....	17
2.3.	Risque de marché.....	18
Note 3.	Périmètre de consolidation.....	18
3.1.	Liste des sociétés composant le groupe.....	18
Note 4.	Chiffre d'affaires.....	18
Note 5.	Charges de personnel.....	19
Note 6.	Autres produits et charges non courants.....	19

Note 7.	Résultat financier	19
Note 8.	Impôt sur le résultat	20
Note 9.	Goodwill	20
Note 10.	Immobilisations incorporelles	21
Note 11.	Immobilisations corporelles.....	21
Note 12.	Impôts différés	22
Note 13.	Autres actifs financiers	22
Note 14.	Clients et autres débiteurs	22
Note 15.	Autres actifs courants.....	23
Note 16.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	23
Note 17.	Réserves et report à nouveau.....	23
Note 18.	Emprunts et dettes financières à long terme	23
Note 19.	Provisions non courantes.....	24
19.1.	Détail des provisions non courantes.....	24
19.2.	Provision au titre des indemnités de départ à la retraite.....	24
Note 20.	Dettes financières à court terme.....	25
Note 21.	Autres dettes courantes	25
Note 22.	Besoin en Fonds de Roulement	26
Note 23.	Plan d'attributions d'actions gratuites	26
Note 24.	Engagements hors-bilan	26
24.1.	Engagements reçus	26
24.2.	Engagements donnés	26
24.3.	Passifs éventuels	27
Note 25.	Transactions entre parties liées	27
25.1.	Rémunérations des membres des organes de direction	27
25.2.	Autres parties liées.....	27
25.3.	Transactions avec les filiales	28
Note 26.	Honoraires des CAC.....	28

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Comptes de résultat consolidés des exercices 2021 et 2020

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	Note 4	53 944	45 713
Coûts directs		- 29 934	- 25 105
Charges de personnel	Note 5	- 15 593	- 12 999
Frais généraux		- 5 619	- 4 221
EBITDA ⁽¹⁾		2 798	3 387
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 3 478	- 3 514
Résultat opérationnel courant		- 680	- 127
Valorisation des stock options et actions gratuites		- 256	- 168
Autres produits et charges non courants	Note 6	- 2 521	- 277
Résultat opérationnel		- 3 457	- 572
Autres produits et charges financiers	Note 7	- 579	- 1 164
Résultat avant impôt		- 4 036	- 1 736
Impôts	Note 8	- 312	- 142
Résultat net		- 4 348	- 1 878

⁽¹⁾ Résultat opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Résultat par action

	2021	2020
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	4 960 974	4 960 974
Résultat de base par action (en euros)	-0,88	-0,38
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	4 960 974	4 960 974
Résultat dilué par action (en euros)	-0,88	-0,38

Etat du résultat global des exercices 2021 et 2020

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Résultat de la période	- 4 348	- 1 878
<u>Eléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</u>		
- Ecart de conversion	- 472	50
<u>Eléments non recyclés ultérieurement en résultat net</u>		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	33	- 64
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	- 438	- 13
dont part du groupe		
Résultat global	- 4 786	- 1 891

Bilans consolidés au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Goodwill nets	Note 9	40 222	40 222
Immobilisations incorporelles nettes	Note 10	7 077	5 480
Immobilisations corporelles nettes	Note 11	7 388	8 591
Impôts différés actifs	Note 12	1 438	1 437
Autres actifs financiers	Note 13	1 152	1 117
Actifs non courants		57 278	56 847
Clients et autres débiteurs	Note 14	2 214	2 239
Autres actifs courants	Note 15	90 338	101 263
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 16	2 124	3 081
Actifs courants		94 676	106 583
TOTAL DE L'ACTIF		151 954	163 430
PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social		19 844	19 844
Primes d'émission et d'apport		50 156	50 156
Réserves et report à nouveau	Note 17	- 35 745	- 33 686
Résultat consolidé (part du Groupe)		- 4 348	- 1 878
Capitaux propres		29 907	34 436
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 18	13 015	16 233
Provisions non courantes	Note 19	3 267	624
Passifs non courants		16 282	16 857
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 20	8 393	-
Fournisseurs et autres créditeurs		4 917	4 323
Autres dettes courantes	Note 21	92 454	107 814
Passifs courants		105 764	112 137
TOTAL DU PASSIF		151 954	163 430

Tableau des flux de trésorerie des exercices 2021 et 2020

en milliers d'euros	Notes	2021	2020
Résultat net		-4 348	-1 878
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements des immobilisations		2 047	2 023
Amortissements des immobilisations IFRS 16		1 457	1 503
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-1	-59
Provisions pour risques fiscaux		2 677	0
Coût de l'endettement IFRS 16		325	85
Coût de l'endettement		601	391
Résultat de cession sur titres		0	16
Résultat sur cessions d'immobilisations		0	-1
Résultat sur cessions d'immobilisations - IFRS 16		0	-110
Coûts des paiements fondés sur des actions		256	168
Charges d'impôts courants et différés		313	141
Résultat opérationnel avant variation du BFR et des provisions		3 327	2 280
Variation du BFR	Note 22	3 755	-2 687
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		7 082	-407
Intérêts payés		-209	-11
Impôt sur le résultat payé		-57	-2
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		6 816	-420
Acquisition d'immobilisations, créances et dettes		-4 889	-3 592
Variation des actifs financiers		-35	204
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		-4 924	-3 388
Nouveaux emprunts		0	6 522
Remboursements d'emprunts		-1 036	-130
Remboursement de la dette de loyer IFRS 16		-1 488	-793
Intérêts payés IFRS 16		-325	-220
Trésorerie nette provenant des activités de financement		-2 849	5 379
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		-957	1 569
Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier		3 081	1 512
Trésorerie nette fin de période :		2 124	3 081

Tableau de variation des capitaux propres des exercices 2021 et 2020

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Transactions avec HiMedia	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Produits et charges en capitaux propres	Reserves et Résultats des comptes consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2019	4 954 974	54 505	15 495	7 035	- 0	590	- 771	- 40 072	36 781	0	36 781
Résultat net de la période								- 1 878	- 1 878		- 1 878
Autres éléments du résultat global							- 13		- 13		- 13
Résultat global		-	-	-	-	-	- 13	- 1 878	- 1 891	-	- 1 891
Ajustements							- 622		- 622		- 622
Opérations sur le capital		- 34 685	34 685						-		-
Traitement des options et actions gratuites	6 000	24				144			168		168
Au 31 décembre 2020	4 960 974	19 844	50 180	7 035	- 0	734	- 1 407	- 41 950	34 436	0	34 436
Résultat net de la période								- 4 348	- 4 348		- 4 348
Autres éléments du résultat global							- 438		- 437		- 437
Résultat global		-	-	-	-	-	- 438	- 4 348	- 4 785	-	- 4 785
Traitement des options et actions gratuites						256			256		256
Au 31 décembre 2021	4 960 974	19 844	50 180	7 035	- 0	990	- 1 845	- 46 298	29 907	0	29 907

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Note 1. Principes et méthodes comptables

1.1. Entité présentant les états financiers

Les états financiers consolidés de l'exercice 2021 de HiPay intègrent les comptes de HiPay Group S.A. (désigné comme « la Société ») et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») ainsi que les participations du Groupe dans ses entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ils sont présentés en milliers d'euros.

1.2. Evènements marquants de la période

L'année a de nouveau été marquée par la pandémie et ses impacts économiques et sociales. HiPay a adapté son organisation de travail en fonction des différentes mesures sanitaires décidées par les autorités des pays dans lesquels le Groupe emploie des collaborateurs (France, Portugal, Italie et Belgique). Dans le prolongement de ces événements, HiPay a souhaité pérenniser le recours au télétravail et a adopté le 17 septembre 2021 une charte instituant la possibilité de pratiquer le télétravail deux jours par semaine.

La fusion absorption de HiPay ME SA par HiPay SAS, qui avait été préparée en 2020 a été effectivement réalisée en date du 4 janvier 2021. Ainsi, les titres de HiPay ME SA détenus par HiPay Group SA ont été échangés par des titres de HiPay SAS, sans impact sur la valeur des participations.

Durant l'année 2019, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a diligenté une inspection générale de HiPay SAS, établissement de paiement, filiale du groupe ainsi qu'une inspection LCB-FT portant sur le réseau français d'agents de HiPay ME. A la suite de cette inspection, HiPay SAS a été mise en demeure par l'ACPR de remédier à certains constats. Une lettre de suite a également été émise sur certains autres constats. L'établissement a pris en compte les points de remédiation relevés par l'ACPR.

En date du 25 juillet 2019, la Société a fait l'objet d'une saisie sur compte bancaire d'un montant de 3,3 millions d'euros (cf. rapport annuel 2019 page 53). Le montant de cette saisie avait été imputé sur l'avance en compte-courant de BJ Invest et n'a donc eu aucune conséquence financière pour HiPay Group. Cette saisie avait comme sous-jacent des poursuites à l'encontre de la société BJ Invest. Par jugement du tribunal correctionnel du 22 mai 2021, la société BJ Invest a été relaxée. Le parquet a fait appel de cette décision.

En date du 16 février 2021, HiPay Group SA a procédé à une augmentation de capital de 1 001 088 euros en numéraire dans le capital de sa filiale HiPay SAS, afin de le porter à 9 625 194 euros.

En date du 9 mars 2021, dans le cadre de la requête déposée le 22 février 2019 par la société HiPay SAS visant à prononcer la décharge des cotisations de retenue à la source qui lui ont été assignées au titre des années 2013 et 2014 suite à un contrôle fiscal, pour un montant total de 2 677 092 euros (droits, pénalités et intérêts de retard compris), le Tribunal administratif de Paris a donné raison à l'administration dans son jugement de première instance.

HiPay SAS a fait appel de la décision du 9 mars 2021, la société et ses conseils considérant disposer de très bons arguments pour contester le redressement. La Cour Administrative d'Appel de Paris a prononcé la clôture de l'instruction le 15 octobre 2021 et une décision est attendue au cours du 1^{er} semestre 2022.

Le jugement de première instance d'un contentieux fiscal étant exécutoire en droit administratif, un échéancier du paiement sur 8 trimestres (juillet 2021 à avril 2023) a été mis en place avec l'administration fiscale.

Au 31 décembre 2021, le risque financier maximum lié à ce contentieux a été provisionné.

Le 27 mai 2021, le transfert de la cotation des titres HiPay Group sur le marché Euronext Growth Paris a été réalisé.

En date du 3 juin 2021, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de HiPay Group SA, les cabinets Deloitte et Exco ont été nommés commissaires aux comptes pour une durée de 6 exercices.

1.3. Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en ce début d'année constitue avant tout un drame humain. Cette guerre aux portes de l'Union Européenne, alors même que la situation sanitaire reste préoccupante, entraîne d'ores-et-déjà des conséquences défavorables à court terme sur les marchés financiers et le climat général des affaires. Les effets à plus long terme sur l'économie demeurent incertains. En dehors des conséquences macroéconomiques qui toucheront tous les acteurs, HiPay n'est pas directement exposé vis-à-vis des économies les plus touchées par ces tensions géopolitiques. HiPay n'a notamment pas de clientèles ukrainienne, russe ou biélorusse et ne gère pas de volumes de paiement significatifs depuis ces pays. Une revue d'activité spécifique a été réalisée avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, lors de la mise en œuvre des premières sanctions économiques par l'Union Européenne.

1.4. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2021 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

1.5. Principes comptables et méthode d'évaluation

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés dans la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2021.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour la première fois au 1^{er} janvier 2021

L'application par le groupe des normes et interprétations suivantes, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, est sans impact majeur sur les états financiers consolidés :

- Amendements à IFRS 4, Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9
- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16, Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2
- Amendements d'IFRS 16, Allègements de loyer liés à la covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ;
- IFRIC update avril 2021 d'IAS19, Avantages du personnel ;

1.6. Principes de Consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

1.6.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de HiPay Group SA sont intégrées globalement.

1.6.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises

mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La valorisation des titres du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

1.6.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciers et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.7. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires,
- Les goodwills et les tests de dépréciation afférents,
- Les actifs incorporels acquis et la capitalisation des frais de développement,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- La détermination de la valeur des droits d'utilisation et des passifs financiers des contrats de location,
- Les provisions pour risques et charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.8. Prise en compte des risques liés au changement climatique

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique à court-terme est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers ne sont pas significatifs.

1.9. Continuité d'exploitation

La société continue sa croissance, tout en investissant dans sa technologie afin que la plateforme continue à offrir fiabilité, innovation et facilité d'implémentation, gage d'un développement rapide et sain.

Les différents contrôles visant à mesurer le risque de liquidité du Groupe, et notamment l'exercice budgétaire 2022 n'ont pas révélé de conclusions qui remettent en cause la continuité d'exploitation de HiPay.

En particulier, dans l'hypothèse où les différents litiges en cours, notamment ceux indiqués §.23.3 Passifs éventuels, se solderaient défavorablement pour HiPay, la continuité d'exploitation ne serait pas remise en cause.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie d'exploitation atteignait 2,1 millions d'euros. Par ailleurs, 3,6 millions d'euros étaient encore disponibles sur le compte courant d'associé accordé par BJ Invest. Ces disponibilités permettent à HiPay d'envisager sereinement son développement au cours des prochains trimestres au regard des hypothèses budgétaires validées par le Conseil d'Administration.

1.10. Monnaie étrangère

1.10.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

1.10.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

1.11. Immobilisations incorporelles

1.11.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux normes IFRS 3 dont les dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2010 et IFRS 10 qui remplace IAS 27 ne traitant plus que des états financiers individuels depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative (badwill), un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que HiPay supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées contrepartie goodwill pendant la période d'acquisition et contrepartie résultat après cette période.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la Note 1.13.2 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

1.11.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ces frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise. Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de licences et de logiciels. Pour les immobilisations qui ont une durée d'utilité finie, elles sont amorties sur une durée comprise entre 1 et 5 ans.

1.12. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

1.13. Actifs et passifs non courants

1.13.1. Actifs financiers

L'ensemble des actifs financiers relèvent de la catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » au 31 décembre 2021. Aucun actif financier ne relève des catégories « Actifs disponibles à la vente » ou « Juste valeur par résultat ».

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. HiPay considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les titres non consolidés sont initialement enregistrés à leur prix de revient qui correspond à leur juste valeur augmentée du coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont évalués à leur juste valeur, représentative de leur valeur de marché, dès lors que le Groupe dispose d'éléments d'évaluation suffisamment fiables, notamment lorsqu'il existe un marché actif. Dans le cas contraire, ils sont maintenus à leur valeur d'entrée. Si la juste valeur, lorsqu'elle peut être déterminée, est supérieure à la valeur d'entrée, les titres sont réévalués en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

En cas de moins-value identifiée, une perte de valeur est comptabilisée et enregistrée :

- en résultat si la perte présente un caractère permanent, toute réappréciation ultérieure viendra alors s'imputer en capitaux propres. Le caractère permanent de la perte s'apprécie au cas par cas en fonction du niveau significatif de la baisse ou de la durée de la période de décote du titre par rapport à son prix d'acquisition.
- en capitaux propres si la perte est présumée présenter un caractère temporaire.

Lors de la cession des titres, les ajustements de valeur inscrits en capitaux propres sont repris et comptabilisés au compte de résultat.

1.13.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers de HiPay, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie qui regroupe plusieurs actifs est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Concernant le goodwill, pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie, résultant de leur utilisation continue, largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (ou d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (ou du groupe d'unités). Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Pour les autres actifs, HiPay apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement

dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée auparavant.

1.13.3. Passifs financiers

L'ensemble des passifs financiers relèvent de la catégorie « dettes au coût amorti » au 31 décembre 2021. Aucun passif financier ne relève de la catégorie « Instruments dérivés ».

1.14. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.15. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.16. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

1.17. Capital

1.17.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.17.2. Rachats d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

1.18. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque HiPay a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

1.19. Avantages du personnel

1.19.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

1.19.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette de HiPay au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

HiPay comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

1.19.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque HiPay est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si HiPay a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

1.19.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que HiPay s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si HiPay a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

1.19.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées (attributions et/ou radiations) et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

1.20. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprise ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts sur le résultat sont calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que HiPay disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

1.21. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La Plateforme HiPay propose à ses clients une offre complète de gestion de leurs paiements :

- Mise à disposition des clients de nombreuses interfaces de paiement permettant à leurs consommateurs de payer de façon simple et cohérente avec le reste du parcours d'achat (CMS, SDK, API, terminaux de paiement et tablettes vendeurs, logiciels de marketplace, logiciels de caisse, etc.).
- Processing et acquisition des transactions vis-à-vis de la place. Les frais d'acquisition peuvent inclure l'interchange et les commissions prélevées par les réseaux de paiement.
- Accès à l'ensemble des moyens de paiement pertinents pour l'activité des clients, que ce soit la zone géographique, le secteur d'activité ou les usages spécifiques.
- Réconciliation financière automatique.
- HiPay Console, tour de contrôle des activités de paiement, grâce à une interface hautement personnalisable à travers la variété de widgets disponibles.
- HiPay Sentinel, technologie d'optimisation du risque de fraude (cartes bancaires, méthodes de paiement locales, virement, etc.) à la fois technologique et réglementaire.

Les services réalisés par HiPay sont facturés au client selon le modèle communément utilisé par les acteurs du marché, qui consiste à facturer :

- une commission variable à la transaction relative à l'acquisition, généralement composé de l'interchange, de la commission du frais de réseau et de la commission HiPay ;
- une commission fixe à la transaction relative au processing (traitement technique) de ladite transaction ;
- en fonction des contrats, des commissions d'implémentation en début de contrat ;
- en fonction des contrats, des commissions mensuelles d'abonnements aux services à valeur ajoutée.

Le chiffre d'affaires est constaté s'il existe un contrat liant HiPay à et son client, c'est-à-dire si les droits sur les services ainsi que les conditions de paiement sont identifiés par les parties, qui s'engagent à respecter leurs obligations. Il correspond aux différentes commissions facturées, en rémunération de l'acquisition, du processing et des services additionnels.

1.22. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les autres produits et charges non courants et la charge d'action gratuite. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les pertes de valeur sur les immobilisations, les charges de restructuration ayant un caractère inhabituel et de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, les charges liées à des ruptures exceptionnelles de contrats et tout autre charge ou produit significatif de caractère non courant.

Note 2. Gestion des risques financiers

HiPay est exposé aux risques financiers suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition de HiPay à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital.

Il incombe au Conseil d'administration de HiPay de définir et superviser le cadre de la gestion des risques.

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour HiPay dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement du volume de transactions traitées.

L'exposition de HiPay au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

HiPay a défini une politique de risque de crédit au terme de laquelle la santé financière de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle en amont de l'entrée en relation. A l'issue de cette analyse réalisée notamment en s'appuyant sur des outils externes, HiPay attribue un niveau de risque à chaque client et constitue le cas échéant des réserves afin de réduire son risque.

A chaque clôture, HiPay détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel HiPay serait confronté en cas de difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche de HiPay pour contrôler ce risque est de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales et après prise en compte de l'impact de risques et opportunités que le management est susceptible d'anticiper, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de HiPay.

HiPay a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que le groupe ne pourrait anticiper.

Selon la procédure de gestion du risque de liquidité en place dans l'entreprise, le Groupe mesure ses besoins de liquidité à plusieurs occasions :

- Suivi à court terme des positions de trésorerie (encaissements / décaissements à 7 jours)
- Prévisions de trésorerie à 3 mois - mises à jour mensuellement

- Budget mensuel à 12 mois en anticipation de chaque nouvel exercice
- Plan d'affaires à 5 ans (qui sert notamment de base au test de dépréciation)
- Calcul du ratio d'exigences de fonds propres

En se basant sur ces différents éléments, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.3. Risque de marché

2.3.1 Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat de HiPay. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

HiPay est exposé à un risque de change sur les revenus en dehors de la zone euro. Par ailleurs, HiPay reversant les flux de ses marchands dans la devise de collecte, une variation des devises serait sans incidence significative sur les états financiers de HiPay.

2.3.2 Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que des variations de taux d'intérêt affectent la valorisation des actifs ou passifs de HiPay. La gestion du risque de taux d'intérêt vise à réduire l'exposition nette à la hausse des taux d'intérêt.

HiPay est exposé à un risque de taux sur les dettes financières contractées dont le taux d'intérêt est fixé sur la base du taux de référence Euribor-12 mois

La gestion du risque de taux d'intérêt de HiPay vise à réduire son exposition nette à la hausse des taux d'intérêt. Pour ce faire, HiPay utilise, le cas échéant, des contrats de swaps de taux d'intérêt payeurs de taux variable ou de taux fixe. Ces instruments permettent ainsi de gérer et réduire la volatilité des flux de trésorerie futurs liés aux paiements d'intérêts relatifs aux emprunts.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, HiPay n'a souscrit à aucun contrat de swaps de taux d'intérêt payeurs de taux variable ou de taux fixe.

Note 3. Périmètre de consolidation

3.1. Liste des sociétés composant le groupe

Dénomination sociale	Pays	31 déc. 2021 % Intérêt	31 déc. 2020 % Intérêt	Méthode de consolidation	Forme juridique	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
HiPay Group SA	France	100%	100%	IG	société mère	16.03.15	31.12
HiPay ME SA	Belgique	0%	100%	IG	filiale	08.05.08	04.01
HiPay Payment do Brasil LTDA	Brésil	100%	100%	IG	filiale	16.11.11	31.12
HiPay Portugal LDA	Portugal	100%	100%	IG	filiale	22.01.15	31.12
HiPay LLC	Etats-Unis	100%	100%	IG	filiale	10.02.16	31.12
HiPay SAS	France	100%	100%	IG	filiale	08.02.06	31.12

La fusion absorption de HiPay ME SA par HiPay SAS a été réalisée en date du 4 janvier 2021.

Note 4. Chiffre d'affaires

Le e-commerce a maintenu un rythme de croissance élevé en 2021 après une année 2020 fortement dynamisée par la pandémie et les confinements, qui ont conduit de nombreux commerçants à accélérer leur transformation digitale.

Le chiffre d'affaires annuel progresse de +18% par rapport à 2020, année qui avait bénéficié d'un contexte particulièrement porteur. Le chiffre d'affaires annuel réalisé à l'International croît de +28%. La croissance annuelle moyenne de la période 2019/2021 atteint ainsi +24% contre +19% sur la période 2017/2019.

Note 5. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Salaires	10 384	8 556
Charges sociales	5 180	4 391
Provision pour indemnités de fin de carrières (variation)	30	53
Charges de personnel	15 593	12 999

Les charges de personnel au 31 décembre 2020 intégraient 750 milliers d'euros d'économies liées à la mise en place de l'activité partielle lors du premier confinement en France.

Les effectifs moyens varient comme suit :

	2021	2020
Effectif moyen	238	216

Afin de soutenir la croissance de l'activité en cours et à venir, HiPay continue à renforcer ses équipes et à faire appel à de nouvelles compétences pour assurer son développement.

Note 6. Autres produits et charges non courants

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Autres produits et charges non courants	- 2 521	- 277

Ce poste inclut principalement une provision pour risque fiscal pour un montant total de 2 677 milliers d'euros.

Note 7. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Produits financiers	448	321
Charges financières	-1 026	-1 485
Résultat financier	-579	-1 164

Au 31 décembre 2021, les éléments du résultat financier correspondent principalement :

- aux gains de change pour 438 milliers d'euros, compensés en partie, par des pertes de change 120 milliers d'euros,
- aux intérêts sur emprunts pour 478 milliers d'euros principalement dus aux lignes de financement mises à disposition par BJ Invest SAS.
- ainsi qu'à une charge IFRS 16 pour 325 milliers d'euros.

Note 8. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	2021	2020
Impôts courants	- 312	- 143
Impôts différés	- 0	1
(Charge)/Produit d'impôts	- 312	- 142
Taux effectif d'impôt (%)	-8%	-8%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	2021	2020
Taux d'imposition en France	27%	28%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	1 070	472
<i>Eléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>		
Effet changement de taux	- 2	
Différence de taux d'imposition entre les pays	7	8
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 1 153	- 695
Effet différences permanentes et temporaires	1	158
Impôts sans base	- 235	- 85
(Charge)/Produit d'impôts réel	- 312	- 142
Taux effectif d'impôt	-8%	-8%

Au 31 décembre 2021, le taux effectif d'impôt résulte principalement d'impôts différés sur déficits fiscaux de la période non reconnus sur Hipay Group SA et HiPay SAS.

Note 9. Goodwill

Le goodwill s'élève à 40 222 milliers d'euros en valeur brute et valeur nette au 31 décembre 2021.

Dans le cadre du contrôle de la valeur du goodwill, un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2021. Cette procédure, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 10 ans (2022-2031),
- taux de croissance à long terme : 1,5%,
- taux d'actualisation : 11%,
- taux de croissance du chiffre d'affaires en cohérence avec les taux observés ces dernières années.

Le plan d'affaires est établi sur la base du budget 2022 et d'un plan d'affaires 2022-2026 approuvés par le Conseil d'Administration.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par HiPay selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité sur le taux d'actualisation, la croissance perpétuelle et la génération de trésorerie a été réalisée.

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux de croissance CA
	Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var	2022-2026 Var
Monétique	11,0%	+150 pts	1,5%	-150 pts	-500 pts

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario selon lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Le résultat de ce test de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2021 à la reconnaissance de perte de valeur.

Note 10. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences », ainsi que « Immobilisations en cours » et correspondent principalement :

- aux nouveaux développements sur les plateformes,
- à l'intégration de nouveaux moyens de paiement sur nos plateformes de paiement,
- aux développements de nos outils internes (outils de facturation, outil de gestion commerciale...).

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Transfert	Aug.	Dim.	31 décembre 2021
Logiciels et licences	16 760	21	2 168	-0	18 950
Marques	51	-	-	-	51
Immobilisations en cours	2 338	-21	1 210	-	3 527
Autres	152	-	-	-	152
Total	19 300	-	3 379	-0	22 679

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Transfert	Aug.	Dim.	31 décembre 2021
Logiciels et licences	-13 668	-	-1 782	0	-15 450
Marques	-1	-	-	-	-1
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Autres	-152	-	-	-	-152
Total	-13 820	-	-1 782	0	-15 602

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Transfert	Aug.	Dim.	31 décembre 2021
Logiciels et licences	3 092	21	386	-	3 500
Marques	50	-	-	-	50
Immobilisations en cours	2 338	-21	1 210	-	3 527
Autres	-	-	-	-	-
Total	5 480	-	1 597	-	7 077

Note 11. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Aug.	Dim.	31 décembre 2021
Agencements et installations	1 101	27	-	1 127
Matériel de bureau et informatique	619	110	-	728
Droits d'utilisation des actifs en location	9 162	94	-298	8 959
Mobilier	282	27	-	309
Total	11 163	258	-298	11 124

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Aug.	Dim.	31 décembre 2021
Agencements et installations	-301	-117		-418
Matériel de bureau et informatique	-461	-81	-	-543
Droits d'utilisation des actifs en location	-1 682	-949	30	-2 602
Mobilier	-128	-46		-173
Total	-2 572	-1 193	30	-3 736

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Aug.	Dim.	31 décembre 2021
Agencements et installations	800	-90	0	710
Matériel de bureau et informatique	157	28	0	186
Droits d'utilisation des actifs en location	7 480	-855	-268	6 357
Mobilier	154	-18	0	136
Total	8 591	-935	-268	7 388

Note 12. Impôts différés

Au 31 décembre 2021, les impôts différés sont principalement composés d'impôts différés actifs relatifs à l'activation au cours des exercices précédents des déficits reportables.

Aucun impôt différé actif n'a été constaté au titre des déficits reportables en 2021.

Au 31 décembre 2021, le solde des déficits reportables non activés sur HiPay s'élève à 27 870 milliers d'euros en base.

Note 13. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2021, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres titres non consolidés	-	-
Autres actifs financiers	-	0
Dépôts et cautionnements	1 152	1 117
Total	1 152	1 117

Les dépôts et cautionnements sont principalement composés de dépôts de garantie auprès de nos partenaires réseaux de paiements et acquéreurs.

Note 14. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Clients et factures à établir	2 583	2 605
Dépréciation	-369	-365
Clients et autres débiteurs	2 214	2 239

La valeur comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition maximale au risque de crédit sur ce poste.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Non échues(*)	2 103	2 017
0-30 jours	36	116
31-120 jours	38	13
121-360 jours	20	141
+ d'un an	387	318
Clients et comptes rattachés	2 583	2 605

(*) Toutes les créances non échues sont d'échéances inférieures à un an

Note 15. Autres actifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs fiscaux et sociaux	2 295	2 020
Charges constatées d'avance	879	1 326
Compte d'avoirs disponibles	87 008	97 900
Autres	157	17
Autres actifs courants	90 338	101 263

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Le poste actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA et des créances envers les organismes fiscaux et sociaux.

Les comptes d'avoirs disponibles correspondent aux fonds collectés pour compte de tiers et sont la contrepartie à l'actif de la dette vis-à-vis de la clientèle (cf. note 21. Autres dettes courantes). Conformément à la réglementation en vigueur, les fonds reçus pour l'exécution d'une opération de paiement sont placés sur des comptes de cantonnement ouverts spécialement à cet effet auprès d'établissement de crédit agréé dans un Etat membre de la Communauté européenne, et identifiés séparément de tout autre compte utilisé pour détenir des fonds détenus pour compte propre.

Note 16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Parts d'OPCVM	-	1
Trésorerie disponible chez le factor	-	-
Disponibilités	2 124	3 080
Trésorerie et équiv. de trésorerie	2 124	3 081

Note 17. Réserves et report à nouveau

Les réserves et report à nouveau intègrent désormais le déficit constaté en 2020.

Note 18. Emprunts et dettes financières à long terme

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts auprès d'établissements de crédit*	6 332	8 395
Financement CIR et CICE	0	147
IFRS 16 "contrats de locations"	6 650	7 533
Crédit bail	33	158
Emprunts et dettes financières à long terme	13 015	16 233

(*) A partir du 31 décembre 2021, les échéances à moins d'un an des emprunts auprès des établissements de crédit sont présentées en dettes financières à court terme (cf. note 20). Ce poste représente 1 257 milliers d'euros.

<i>en milliers d'euros</i>	
<u>Position au début de la période</u>	8 395
Prêt contracté 2021	-
Remboursement des emprunts	806
<u>Position fin de la période</u>	7 590
Dont partie moins d'un an	1 257
de 1 à 5 ans	6 332
à + 5 ans	0

Un Prêt de 650 milliers d'euros a été contracté avec la BNP Paribas le 12 janvier 2018 pour financer les travaux d'aménagement des locaux de Levallois-Perret et se terminera le premier trimestre 2023.

Deux emprunts avec Bpifrance ont été contractés au second semestre 2018, ils s'élèvent à 1 500 milliers d'euros et 3 000 milliers d'euros. Les remboursements ont commencé en 2021 et se termineront le premier trimestre 2026.

Au mois de mai 2020, HiPay a contractualisé deux prêts garantis par l'Etat auprès de BNP Paribas et Bpifrance pour un montant total de 3 600 milliers d'euros. Ces prêts, d'une durée initiale d'un an, ont été rééchelonnés au cours du premier semestre 2021 sur une période de six ans, les premiers remboursements devant intervenir en octobre 2022.

Note 19. Provisions non courantes

19.1. Détail des provisions non courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Provisions pour risques et charges	2 892	245
Indemnités de fin de carrière	375	379
Provisions non courantes	3 267	624

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une provision pour risque fiscal, pour un montant total de 2 677 milliers d'euros.

Les provisions pour risques et charges varient comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	Dot. Période	Rep. non utilisée	Rep. Utilisée	31 décembre 2021
Provision pour risque et charges	245	2 747	-	-100	2 892

19.2. Provision au titre des indemnités de départ à la retraite

Les provisions comptabilisées concernent principalement les entités françaises ; il s'agit d'indemnités de départ à la retraite. L'évaluation de ces provisions est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément aux dispositions de la convention collective SYNTEC.

La provision évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Valeur actualisée des obligations au 1 ^{er} janvier	379	260
Coût des services rendus et coût financier	39	53
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	-33	66
Variation de périmètre		
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	385	379

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants :

	2021	2020
Taux d'actualisation	1,00%	0,40%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2008 - 2010	INSEE F 2008 - 2010

Note 20. Dettes financières à court terme

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts financiers à échéance <1an	1 257	-
C/C Apport en trésorerie BJ Invest	7 136	-
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	8 393	-

Au 31 décembre 2021, ce poste comprend les échéances à moins d'un an des emprunts (tous contractés à long terme) pour 1 257 milliers d'euros (cf note 18, auparavant présentées en emprunts et dettes financières à long terme) ainsi que, pour 7 136 milliers d'euros, le compte courant d'associé accordé par BJ Invest à HiPay Group (auparavant classé en d'autres dettes courantes) qui se décompose comme suit :

- Une première convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1er mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 000 milliers d'euros maximum – hors intérêts. Cette avance est utilisée pour 5 000 milliers d'euros au 31 décembre 2021.
- En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une deuxième convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme de 5 000 milliers d'euros – hors intérêts. Cette avance est utilisée à hauteur de 1 196 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les échéances de ces deux comptes courants - initialement conclues pour deux ans - sont prolongeables d'un an à date d'anniversaire par simple notification de la société à BJ Invest selon les modalités des deux conventions signées en 2019 et en 2020. En date du 14 février 2022, HiPay a notifié à BJ Invest le prolongement du remboursement des deux comptes courants pour une année supplémentaire.

Note 21. Autres dettes courantes

Toutes les autres dettes courantes sont d'échéance inférieure à un an, à l'exception des jetons de présence.

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes fiscales et sociales	4 134	5 087
Dettes sur immobilisations	-	116
Produits constatés d'avance	-	-
Autres dettes	88 320	95 723
C/C Apport en trésorerie BJ Invest**	0	6 888
Autres dettes courantes	92 454	107 814

(**) A partir du 31 décembre 2021, le compte courant d'associé accordé par BJ Invest à HiPay Group est présenté en dettes financières à court terme (cf note 20)

Les dettes fiscales et sociales sont principalement constituées des dettes de TVA et de dettes envers le personnel et les organismes sociaux.

La dette vis-à-vis de la clientèle correspond aux fonds collectés pour le compte de nos clients, non reversés à la date de la clôture et conservés sur des comptes de cantonnement (cf. Note 15 Autres actifs courants).

Note 22. Besoin en Fonds de Roulement

en milliers d'euros	notes	31 décembre 2020	Éléments de BFR	Autres mouvements	31 décembre 2021
Clients et autres débiteurs	Note 14	2 239	-26	1	2 214
Actifs fiscaux et sociaux	Note 15	2 020	-934	1 209	2 295
Charges constatées d'avance	Note 15	1 326	-447	0	879
Autres créances	Note 15	97 917	-10 751	-1	87 165
Sous-totaux actifs (1)		103 502	-12 158	1 209	92 553
Fournisseurs et autres créditeurs		4 323	175	419	4 917
Dettes fiscales et sociales	Note 21	5 087	-1 207	255	4 134
Produits constatés d'avance	Note 21	0	0	0	0
Autres dettes	Note 21	102 728	-7 371	-7 038	88 320
Sous-totaux passif (2)		112 138	-8 403	-6 364	97 371
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)-(2)		-8 636	-3 755	7 572	-4 819

La variation des éléments du besoin en fonds de roulement est liée au modèle économique de l'entreprise, qui présente structurellement un besoin en fonds de roulement négatif.

Les autres mouvements concernent notamment, les Actifs fiscaux et sociaux (dont 1 209 milliers d'euros de CIR) ainsi que les autres dettes (principalement un reclassement des éléments de compte courant d'associé BJ Invest).

Note 23. Plan d'attributions d'actions gratuites

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Total
Date d'assemblée	30-avr-18	30-avr-18	30-avr-18	
Date du Conseil d'Administration	23 juillet 2019	26-nov-19	04-juin-21	
Nombre total d'actions attribuées	190 000	10 000	300 000	500 000
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	-	-	-	-
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	-	-	150 000	150 000
Nombre d'actions annulées	64 715	2 222	-	66 937
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2021				-
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	125 285	7 778	300 000	433 063
Fin de la période d'acquisition	23-juil-22	26-nov-22	04-juin-26	
Fin de la période de conservation	23-juil-22	26-nov-22	04-juin-26	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	6,14	4,72	15,10	
Décote d'incessibilité	oui	oui	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	4,65	3,57	11,43	

L'impact financier relatif à ces plans est présenté sur la ligne « Valorisation des stock options et actions gratuites » dans le compte de résultat.

Note 24. Engagements hors-bilan**24.1.** Engagements reçus

Néant.

24.2. Engagements donnés

En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 849 milliers d'euros hors taxes hors charges par an.

Dans le cadre d'un litige opposant l'administration fiscale à la société HiPay SAS, cette dernière a procédé à un nantissement de son fonds de commerce.

Au 1er avril 2019, HiPay SAS a conclu des baux pour ses nouveaux locaux nantais accueillant les équipes Produit de HiPAY. Ces baux ont une durée de 9 ans dont 6 années fermes.

Au 1er février 2019, HiPay SAS a conclu un bail pour ses nouveaux locaux en Italie. Ce bail a été conclu pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre du litige opposant l'administration fiscale à la société HiPay SAS et de la condamnation de cette dernière en première instance, un échéancier du paiement des 2 677 milliers d'euros sur 8 trimestres de juillet 2021 à avril 2023 a été mis en place avec l'administration fiscale.

24.3. Passifs éventuels

Les sociétés du Groupe font l'objet de litiges commerciaux liés à l'exploitation et de litiges prud'homaux liés à des licenciements. Ces litiges font l'objet de points réguliers avec les conseils de HiPay Group pour leur évaluation et leur gestion. HiPay Group estime qu'une éventuelle perte au contentieux ne saurait à elle seule avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Note 25. Transactions entre parties liées

25.1. Rémunérations des membres des organes de direction

22.1.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

	31-déc-21		31-déc-20	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Grégoire Bourdin, DG				
Rémunération fixe	200 000	200 000	200 000	200 000
Rémunération variable	50 000****	51 218***	50 000****	51 218**
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	21 801*	21 801*	21 640*	21 640*
Total	271 801	273 019	271 640	272 858

* garantie perte d'emploi, véhicule et retraite supplémentaire

** rémunération variable versée en 2020, au titre de l'exercice 2019

*** rémunération variable versée en 2021, au titre de l'exercice 2020

**** Le montant de 50 000 euros correspond à la rémunération variable due en cas d'atteinte du budget à 100%, ce montant peut être porté à 75 000 euros (plafond) en cas de surperformance

La Société a souscrit un contrat de garantie perte d'emploi et un contrat de retraite supplémentaire pour son Directeur Général. Les coûts liés à ces engagements sont limités au règlement des primes d'assurance.

22.1.2 Rémunérations des autres mandataires sociaux

L'enveloppe de jetons de présence votée par l'assemblée générale du 2 mai 2016 s'élève à 40 milliers d'euros, elle est répartie en fonction du nombre d'administrateurs concernés par le versement des jetons de présence, du nombre de séances du conseil durant l'exercice et du nombre de présences de chacun.

Seuls les administrateurs indépendants perçoivent des jetons de présence. Il est précisé qu'a fortiori, les administrateurs rémunérés, par ailleurs, par la Société au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat social ne perçoivent pas de jetons de présence.

25.2. Autres parties liées

Au 1er décembre 2017, HiPay a déménagé son siège social dans un immeuble dont le preneur principal est BJ Invest SAS. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 31 août 2017. Avec la norme IFRS 16, le

loyer qui s'élève à 845 milliers d'euros (hors taxes et charges) annuel a été immobilisé. En date du 9 mars 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une convention de bail avec la SCI de Villiers, filiale de BJ Invest, pour la location des bureaux occupés par la société à Levallois-Perret, avec une prise d'effet au 9 mars 2020 et une durée de 9 ans ferme. Le loyer annuel s'élève à 845 milliers d'euros (hors taxes et charges) par an.

HiPay est également lié à BJ Invest SAS par un contrat de prestations de services de paie. Cette charge s'élève à 45 milliers d'euros sur l'année 2021.

Un contrat d'agent de services de paiement a été conclu entre HiPay SAS et Mobiyo. L'activité de Mobiyo consistant à la fourniture d'une solution de paiement sur facture opérateur, Mobiyo doit s'adosser à un prestataire de services de paiement dont l'activité est réglementée, tandis que la prestation commerciale et technique est fournie directement par Mobiyo à ses clients. Ce service s'élève à 9 milliers d'euros sur l'année 2021. Au cours de l'exercice 2021, la facturation concernant le trafic de Mobiyo s'élève à 34 milliers d'euros.

Des frais de location de voiture pour 9 milliers d'euros ainsi que des frais de conformité pour 9 milliers d'euros ont également été refacturés à Mobiyo.

Une première convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1er mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 000 milliers d'euros maximum (cf note 16. Trésorerie et équivalents de trésorerie). En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une deuxième convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme de 5 000 milliers d'euros. Au cours de l'année 2021, les intérêts capitalisés liés à ces lignes de financement s'élèvent à 478 milliers d'euros.

25.3. Transactions avec les filiales

HiPay Group SA facture à ses filiales des frais de holding (management fees), qui sont éliminés dans les comptes consolidés.

HiPay SAS facture aux sociétés du Groupe :

- des frais d'assistance en matière de contrôle de gestion et de comptabilité fiscale et sociale,
- des refacturations de personnel technique,
- des refacturations de développements informatiques,

qui sont ensuite éliminés dans les comptes consolidés.

Note 26. Honoraires des CAC

en milliers d'euros	Deloitte (KPMG en 2020)				Exco (Mazars en 2020)				Ernst & Young				Total			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
Audit	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés																
- HiPay Group SA	63	94	38%	51%	40	120	50%	100%	5	63	100%	100%	103	214	41%	58%
- Filiales intégrées globalement	104	90	62%	49%	40		50%		5	63	100%	100%	150	153	59%	42%
Total	167	184	100%	100%	80	120	100%	100%	5	63	100%	100%	252	367	100%	100%